



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-03-14

Séance du jeudi 20 mars 2025

Date convocation :
11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi vingt mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Nombre de membres
en exercice
22

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Présents
17
Votants
21

Pouvoirs : Corinne CAPEL à Josette VELAY, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Annie SZUBA à Yvon BONZI, Véronique TERRANA à Madeleine MARTINEZ

Absent : Stéphanie MENEGHINI

Secrétaire de séance : Madeleine MARTINEZ

Objet : SUBVENTION ASSOCIATION DES METIERS D'ART

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention au profit de l'association des Métiers d'art pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 16 POUR et 5 ABSTENTIONS :

- Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1000 euros à l'association des Métiers d'art de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Madeleine MARTINEZ

Le Maire,
Yvon BONZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : **24 MARS 2025**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20250320-2025-03-14-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025